

COALITION POUR L'OBSERVATION CITOYENNE DES ELECTIONS AU NIGER

COCEN



Avec l'appui financier de



ELECTION PRESIDENTIELLE – SECOND TOUR 21 FEVRIER 2021

DECLARATION PRELIMINAIRE

Niamey, le 23 février 2021

INTRODUCTION

Le 21 février 2021, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Niger (COCEN) a déployé **892 observateurs** dans les huit régions du pays. Ce déploiement, qui fait suite à celui du 27 décembre 2020, traduit l'engagement de la société civile nigérienne à assumer pleinement son rôle de veille électorale. Ce faisant, cet engagement s'inscrit dans le cadre juridique et institutionnel régissant les élections en République du Niger, de la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (CADEG) et du Protocole additionnel de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la démocratie et la bonne gouvernance.

La Mission de la COCEN a bénéficié du support technique du projet d'appui à l'observation citoyenne des élections au Niger, avec un financement de l'Union européenne que nous tenons ici à saluer et remercier.

1. Objectifs et méthodologie de la Mission

La COCEN s'est fixé pour objectif principal de procéder à une évaluation objective, indépendante et impartiale de l'organisation et de la conduite du scrutin comme elle l'avait fait lors des scrutins couplés du 27 décembre 2020. Pour ce faire, elle a mis en place une méthodologie combinant l'observation de long et de court termes afin de mieux saisir les dynamiques politiques pré-électorales ainsi que les enjeux et les principaux défis du processus électoral.

La collecte et la remontée des données ont été faites au moyen d'une interface numérique incluant l'usage de tablettes électroniques d'observation renforcé par un dispositif téléphonique. Cette technique novatrice a permis une visualisation en temps réel du déroulement des opérations de vote et de dépouillement ainsi que des incidents à l'échelle nationale. La Salle de Veille Electorale de la COCEN, active du 21 au 23 février 2021 au Radisson Blu/Niamey, a été un lieu d'échanges et d'interactions ouvert à l'ensemble de la communauté électorale nationale et aux différentes missions d'observation internationales.

2. Contexte politique du scrutin du 21 février 2021

Le scrutin du 21 février 2021 s'est tenu dans un environnement politique général certes polarisé, mais largement calme et paisible, sous l'effet de plusieurs facteurs. Le premier facteur ayant contribué à détendre l'atmosphère politique est le retour de l'opposition au sein de la CENI au lendemain des scrutins du 27 décembre 2020. Cette décision a été un facteur catalyseur qui a permis de dissiper les soupçons de manipulation autour de l'organisation et de la conduite du processus électoral. Le deuxième facteur est l'engagement de la CENI à corriger les insuffisances et failles constatées dans l'organisation et la conduite des scrutins du 27 décembre 2020. Cela a permis de conforter la confiance et l'espoir des parties prenantes, en particulier l'opposition, quant à la compétitivité et la transparence du scrutin. Le troisième facteur, enfin, est l'acceptation et l'endossement des résultats des scrutins du 27 décembre 2020 par les différents bords politiques.

3. Campagne électorale

Ouverte le 31 janvier 2021, la campagne électorale pour le second tour du scrutin présidentiel s'est globalement déroulée dans le calme, sans accrochage inter-partisan, ni incident sécuritaire majeur. De même, les libertés fondamentales n'ont subi aucune entrave notable. La COCEN remarque, toutefois, que les derniers jours de campagne ont été caractérisés par une multiplication d'actes repréhensibles, impliquant aussi bien les cadres que les militants et sympathisants des deux camps en compétition. Il s'agissait notamment des dégradations des affiches et mobiliers de propagande et une entrave à la libre circulation des convois et caravanes de campagne. Elle

relève, pour s'en féliciter, le professionnalisme des forces de défense et de sécurité qui a permis d'éviter tout grabuge.

4. Constats et observations préliminaires

Le jour du scrutin, les différentes équipes de la COCEN ont couvert **1 584 BV** dans les 8 régions du pays, dont 85% en milieu urbain et 15% en milieu rural. Il ressort de leurs observations les conclusions préliminaires suivantes :

A. Ouverture du vote

La COCEN a couvert le démarrage des opérations de vote dans 472 BV au nombre desquels 74% ont ouvert à l'heure, soit à 8 heures. Dans 26% des cas, un retard de l'ordre de 15 minutes et plus a été relevé. Le retard était dû, entre autres, à l'arrivée tardive des agents électoraux (33% des cas), du matériel électoral (22% des cas) et à des soucis de sécurité (6% des cas).

B. Accessibilité des bureaux de vote

La localisation de la quasi-totalité des bureaux de vote était conforme aux prescriptions de l'article 79 du code électoral. Les bureaux étaient aisément identifiables par les électeurs. Toutefois, 7% des bureaux n'étaient pas facilement accessibles par les personnes à mobilité réduite.

C. Matériel électoral

Le matériel électoral était disponible en quantité suffisante dans la totalité des BV contrairement aux scrutins du 27 décembre 2020 où la COCEN a déploré de nombreuses insuffisances.

D. Personnel électoral

Dans la totalité des BV couverts, les agents électoraux étaient présents au complet. Globalement, ils ont bien interagi avec les délégués des candidats, les électeurs et les observateurs. En revanche, ils ont été trop peu diligents dans 6% des BV où des électeurs sont ressortis sans avoir été invités à émarger la liste, de même qu'ils ne vérifiaient pas systématiquement la présence de traces d'encre indélébile sur les doigts des électeurs.

E. Procédures de vote

Les procédures de vote définies par les articles 71 à 73 du code électoral ont été bien suivies. L'identité des électeurs a été systématiquement vérifiée au regard des listes électorales dans 92% des bureaux et les votants ont été invités à émarger la liste dans 94% des BV. Le secret du vote a été garanti dans 99% des bureaux visités. Tout de même, la COCEN a relevé des attroupements devant de nombreux bureaux et centres de vote à l'instigation des partisans des deux camps en lice. Ces attroupements, dont le but était de mobiliser et d'influencer le choix des électeurs, ont débouché sur au moins 23 incidents ayant perturbé le bon déroulement du vote. La COCEN est d'avis que tels agissements devraient être sanctionnés par les autorités électorales.

E. Sécurisation des opérations de vote

La présence des forces de sécurité a été relevée dans la quasi-totalité des centres de vote couverts. Celles-ci ont fait preuve de professionnalisme dans la conduite de leurs missions, bien qu'elles soient restées quelques fois muettes face à certains attroupements à proximité des BV.

F. Incidents

La COCEN a relevé 201 incidents de portée variable (tentatives d'achat de voix, bagarres entre les agents électoraux et les électeurs, tensions entre les partisans des deux candidats, tentatives d'introduction dans les BV de procès-verbaux préalablement remplis...). La plupart de ces incidents ont été promptement résolus par les agents électoraux et les forces de sécurité dont

l'action a été déterminante partout où elles sont intervenues. Six de ces incidents ont entraîné une interruption momentanée du vote. La COCEN regrette particulièrement les incidents de Dargol (Région de Tillabéry) et Garindogo (Région de Diffa) qui ont entraîné la mort de huit agents électoraux. Dans l'un et l'autre cas, les incidents ont été le fait de groupes armés.

F. Présence des délégués des candidats et des observateurs

Dans 97% des BV, la COCEN a constaté la présence des délégués des deux candidats. Ces derniers ont fait preuve d'assiduité et d'application dans leurs missions. De même, elle a rencontré quelques observateurs électoraux citoyens et internationaux, essentiellement dans les régions de Tillabéry, Dosso et Niamey.

G. Clôture et dépouillement

Les équipes de la COCEN ont suivi les opérations de clôture et de dépouillement dans 487 BV. Celles-ci se sont généralement déroulées conformément aux prescriptions de l'article 78 du code électoral. Le retard accusé au démarrage a été compensé et les électeurs présents dans la file à l'heure de clôture ont été autorisés à voter dans le respect de l'article 63 du code électoral.

Le dépouillement a été public et a eu lieu sans interruption dans 96% des 487 BV. L'éclairage a été bien meilleur que lors des scrutins du 27 décembre 2020, même si dans 9% des cas, les opérations ont été conduites dans des conditions difficiles, faute de lumière suffisante.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le scrutin du 21 février 2021 s'est tenu dans le calme et sur le fondement d'un cadre juridique en adéquation avec les standards internationaux, continentaux et sous-régionaux en matière électorale et garantissant les conditions d'élections démocratiques. Il est à déplorer, toutefois, des incidents dont les plus graves ont entraîné des pertes en vies humaines.

La COCEN félicite les nigériennes et nigériens pour leur mobilisation dans le calme et leur attachement aux valeurs démocratiques. Elle félicite également la CENI, les acteurs politiques et les forces de défense et de sécurité qui ont œuvré, chacun à son niveau, à la tenue du scrutin dans la paix et la sérénité.

La COCEN réaffirme que les présentes conclusions ne portent que sur le jour du vote. La Coalition reste mobilisée pour la suite du processus, notamment la centralisation, la compilation et le contentieux des résultats. Mais déjà, elle voudrait formuler les recommandations suivantes :

Aux acteurs politiques :

- Œuvrer à maintenir le calme et l'ordre qui ont prévalu tout au long du processus électoral ;
- Privilégier les voies légales de recours en cas de contestation des résultats ;

A LA CENI :

- Maintenir l'inclusivité et la transparence du processus de centralisation et de compilation des résultats.

Aux partenaires techniques et financiers :

- Continuer à soutenir le Niger dans ses efforts de consolidation des acquis démocratiques et de l'Etat de droit.

Merci de votre aimable attention.

M. DAMBAGI SON-ALLAH, Porte-Parole